



**Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux**

**N° Dép :** JCC/PR/NG -

Mes Chers Collègues,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-7,

**Vu** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

**Vu** le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Jeudi 29 avril 2021 à 19H15,  
Salle Agora Alpilles, avenue des Alpilles à 13520 Maussane les Alpilles**

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte-rendu/procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2021*
  - *Information des décisions municipales conformément à l'article L.2122-22 du CGCT*
1. Election du président pour les comptes administratifs.  
*Rapporteur : Marc FUSAT*
  2. Approbation du Compte de Gestion 2020.  
*Rapporteur : Alexandre WAJS*
    - 2.a - Budget Principal
    - 2.b - Budget annexe de la régie à simple autonomie financière - exploitation du camping et gestion du tourisme
  3. Vote du Compte Administratif 2020.  
*Rapporteur : Alexandre WAJS*
    - 3.a - Budget Principal
    - 3.b - Budget annexe de la régie à simple autonomie financière - exploitation du camping et gestion du tourisme
  4. Affectation du résultat 2020.
    - 4.a - Budget Principal  
*Rapporteur : Alexandre WAJS*
    - 4.b - Budget annexe de la régie à simple autonomie financière - exploitation du camping et gestion du tourisme  
*Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON*
  5. Octroi d'une subvention de fonctionnement année 2021 au SPA tourisme.  
*Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON*
  6. Retrait de la délibération n° 2020/12/22/16 du 22 décembre 2020 portant fixation du loyer de la régie chargée de l'exploitation du camping municipal « les Romarins » et de la gestion du Tourisme.  
*Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON*

7. Ouverture du camping municipal année 2021 et saisonnalité.  
*Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON*
8. Octroi d'une subvention de fonctionnement année 2021 au Centre Communal d'Action Sociale.  
*Rapporteur : Henri REYNOUD*
9. Contribution au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2021.  
*Rapporteur : Henri REYNOUD*
10. Admission en créance éteinte.  
*Rapporteur : Sylvie NARDI*
11. Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.  
*Rapporteur : Sylvie NARDI*
12. Convention de mise à disposition de la police municipale mutualisée avec la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.  
*Rapporteur : Sylvie NARDI*
13. Approbation d'une convention entre la commune et Monsieur Sylvain MAZOYER : dépôt de ruches.  
*Rapporteur : Laurent JUGLARET*
14. SMVVB retrait de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.  
*Rapporteur : Patrick LAFFITTE*
15. Modification des statuts du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB).  
*Rapporteur : Patrick LAFFITTE*
16. Modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles : compétence organisation de la mobilité.  
*Rapporteur : Marc FUSAT*
17. Convention avec le SMED 13 : Renforcement BT poste « JUGLARET » par « JARDIN » poste 17 ».  
*Rapporteur : Alexandre WAJS*
18. Convention avec le SMED 13 : « Mise en technique discrète et/ou souterraine réseaux de communications électroniques ds l'environnement SMED 13.  
*Rapporteur : Alexandre WAJS*

Informations et questions diverses

Meilleurs sentiments,

Pour le Maire absent ou empêché,  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Marc FUSAT**

**P.J. :**

- Compte rendu séance du 08 avril 2021,
  - Procuration, (le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, rétablit le dispositif dérogatoire jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (1er juin 2021 aux termes de la loi du 15 février 2021), un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs)
  - Liste des décisions municipales prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal,
- Vous pouvez nominativement consulter tous documents concernant ces délibérations en Mairie**

Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique sur le Facebook de la Mairie de Maussane.